

FEUILLE D'INFORMATION

Usage adéquat des antibiotiques

Les bactéries résistantes aux antibiotiques suscitent des inquiétudes dans le monde entier. Elles entraînent des conséquences aussi bien pour l'homme, les animaux et l'agriculture que l'environnement. Dans le cadre de la Stratégie contre l'Antibiorésistance - StAR, tous les acteurs concernés doivent tirer à la même corde afin de préserver l'efficacité des antibiotiques pour l'humain et les animaux.

Avec la révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires du 1er avril 2016, des premières mesures concrètes ont été introduites dans les domaines «animaux» et «agriculture». L'objectif consiste à promouvoir une utilisation appropriée des médicaments vétérinaires.

Quels sont les changements pour les détenteurs d'animaux de rente ? :

Les détenteurs d'animaux ne peuvent plus se procurer d'antibiotiques destinés au traitement préventif d'animaux de rente à titre de stock.

➤ **Tarissement: passer d'un traitement systématique à un traitement sélectif**

Au lieu de tarir préventivement toutes les vaches avec des antibiotiques, le ou la vétérinaire établit avec l'aide du détenteur ou de la détentrice un programme de traitement adapté à la situation de l'exploitation. Pour ce faire, il analyse et interprète les teneurs en cellules du lait, l'historique des mammites, les résultats d'analyses bactériologiques ainsi que les facteurs liés à la détention et à la gestion de l'exploitation. Ainsi, seules les vaches qui en ont vraiment besoin seront tarées à l'aide d'antibiotiques, et seul un antibiotique parfaitement adapté à l'exploitation sera administré.



Les détenteurs d'animaux de rente ne peuvent plus se procurer d'antibiotiques dits critiques (antibiotiques de réserve) à titre de stocks.

➤ **N'utiliser d'antibiotiques critiques que quand les alternatives n'agissent pas**

Les antibiotiques critiques (céphalosporines de 3ème et de 4ème génération, fluoroquinolones et macrolides) constituent souvent la seule possibilité de traiter des maladies graves auxquelles l'homme et l'animal peuvent être confrontés. Seule une utilisation véritablement ciblée peut réduire le développement de la résistance aux antibiotiques et préserver leur efficacité. Les antibiotiques critiques ne peuvent par conséquent plus être utilisés qu'après l'évaluation d'un ou d'une vétérinaire et que lorsque les autres antibiotiques se révèlent inefficaces. Il est fondamental d'établir un diagnostic soigneux. L'optimisation du management est une mesure d'accompagnement indispensable. Des délais d'attente courts ou inexistantes ne justifient pas le recours aux antibiotiques critiques.

... et que reste-t-il d'inchangé ?

Il est toujours préférable et moins onéreux de prévenir que de mettre en place une thérapie. Il a été démontré que l'optimisation de la détention et de la gestion sont des facteurs décisifs pour garantir la bonne santé des animaux.

Il s'agit de faire un usage approprié des antibiotiques et non pas d'y renoncer totalement. Les animaux malades doivent être soignés (ou tués correctement). Le renoncement aux antibiotiques peut relever de la protection des animaux. Cependant, l'usage d'antibiotiques ne peut se justifier lorsqu'il a pour but de corriger des problèmes de détention ou de gestion.

Le vétérinaire est le principal interlocuteur du détenteur d'animaux pour une utilisation appropriée des antibiotiques.

Contact

Service vétérinaire du canton de Berne
Münsterplatz 3a, Case postale, 3000 Berne 8
Tél: 031 633 52 70, Fax: 031 633 52 65, info.ved@vol.be.ch